
Adresse des membres du comité de surveillance des communes d'Aunay et Perrigny (district de Tonnerre) informant de ses dons, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du comité de surveillance des communes d'Aunay et Perrigny (district de Tonnerre) informant de ses dons, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38241_t1_0076_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'adresse de la Société républicaine de Seyne (1).

« Seyne, le 7^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

Un grand complot avait été formé contre la liberté, ses plus zélés défenseurs, les patriotes les plus ardents, les seuls qui fussent dignes de l'apprécier, étaient, dans un grand nombre de départements, réduits à gémir dans les fers, ou de se soustraire par la fuite à toutes les horreurs du supplice destiné aux contre-révolutionnaires et aux scélérats.

« Les riches égoïstes, les maudits, vous les ennemis coalisés, s'étaient couverts du masque du patriotisme pour égarer le peuple et le faire servir à leurs projets; déjà ils croyaient leur triomphe assuré; à les en rendre, déjà la célèbre et vaste cité de Paris, cette nouvelle Rome, l'asile de toutes les vertus sociales et républicaines, qu'ils feignaient de regarder comme une ville conspiratrice, était réduite sous leur domination; déjà ils méditaient la vengeance la plus terrible contre ces représentants incorruptibles qu'ils osaient nommer des tyrans et des faedieux; en proférant sans cesse les mots si chers de liberté et d'égalité, en proclamant les droits sacrés de l'homme et du citoyen, ces fourbes, dans le fond de leur cœur, faisaient des vœux secrets pour le succès des brigands de la Vendée, et le triomphe des Pétit et des Cobourg; déjà ils étaient prêts de fléchir le genou devant un nouveau tyran, et le nom de Louis XVII s'échappait de leurs lèvres pestilentielles.

« Amis de l'éclavage et dignes de porter des fers, ces hommes faibles n'avaient point calculé les progrès de la raison, de la philosophie, de cet esprit républicain qui seul est capable de donner de grandes vertus et d'inspirer ce courage digne des Brutus et des Scévola. Ces pygmées royalistes ont été terrassés, et les sans-culottes n'ont qu'à se montrer pour ensevelir sous leurs ruines ces villes orgueilleuses et superbes, qui ont osé élever l'étendard de la révolte.

Législateurs, les sans-culottes de la Société républicaine de Seyne ont connu les pièges dont les fédéralistes voulaient les environner, et ils ont su les éviter. Pleins de confiance dans les braves et généreux montagnards, ils n'ont cessé d'applaudir à leur zèle, à leurs travaux, à leurs intentions, qui n'ont d'autre but, malgré les déclamations des esclaves, que le triomphe de la liberté, de l'égalité, et le bonheur du peuple.

Cette société qui n'a cessé de professer les principes du plus pur républicanisme, a vu tomber, avec la plus grande satisfaction, la tête du tyran et de sa monstrueuse épouse; elle a applaudi à la Révolution du 31 mai et aux décrets qui ont mis en état d'arrestation des représentants infidèles; la mort de l'ami du peuple, du vertueux Marat, nous a pénétrés de la plus vive douleur, et si quelque chose a pu nous consoler, c'est la sublime Constitution que vous nous avez donnée, et qui a été

acceptée avec transport. La loi du maximum, en déjouant les projets et les calculs des riches propriétaires et des agitateurs, a mis le comble à notre reconnaissance et tous les sans-culottes qui composent notre société, individuellement et collectivement vous ont proclamés les sauveurs de la patrie, les restaurateurs de la liberté et les seuls fondateurs de l'égalité.

Affermissez, législateurs, l'édifice que vous avez élevé, la patrie a encore besoin de vos travaux, de votre vigilance, de votre énergie. Pernes à votre poste, ne l'abandonnez que quand vous aurez forcé les tyrans de l'Europe à une paix honnête pour eux; que quand vous aurez éteint toutes les conspirations et que vous aurez purgé par vos soins la terre de la liberté de tous les reptiles qui la souillent encore. Ce n'est pas tout d'avoir ordonné l'arrestation des Brissotins, des Rolandistes et des appelants, le vœu des sans-culottes de la République et de notre société est qu'ils soient mis en état d'accusation et que leur punition ne soit pas plus longtemps différée.

« Recevez, législateurs, l'assurance de notre dévouement, de notre zèle, de notre énergie; il n'est pas un seul sans-culotte parmi nous qui ne soit prêt de verser son sang pour le service de la République et le triomphe de la liberté et de l'égalité.

« *Les sans-culottes de la Société républicaine de Seyne, district de Digne, département des Basses-Alpes.*

« A. ROUX, président; ALLEMAND, secrétaire; H. ROUX, secrétaire. »

Les membres du comité de surveillance des communes d'Aunay, Perrigny et dépendances, district de Tonnerre, font don de 53 chemises, 3 nappes, 1 gilet de ratine, 1 écheveau de fil et 59 livres en assignats.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre des membres du comité de surveillance des communes d'Aunay et Perrigny (2).

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Aunay et Perrigny, canton de Nogers, district de Tonnerre, à la Convention.

« 30 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Législateurs,

« Nous ne vous adressons pas des monnaies d'or, ces richesses offrandes n'appartiennent qu'aux grandes cités; Plutus n'habite pas les hameaux, c'est l'asile de la pauvreté, mais c'est aussi celui des vertus républicaines.

Une simple matée contenant 53 chemises, 3 nappes, 1 gilet de ratine et 1 écheveau de fil et 59 livres en assignats, voilà nos trésors; nous les déposons au nom de notre commune sur l'autel de la patrie.

Du haut du rocher où vous êtes placés, législateurs, contemplez la régénération de la France, partout s'écale un dévouement

(1) Archives nationales, carton C 286, dossier 825.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 41.
(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.

civique; que votre courage s'agrandisse encore à cet aspect, et tiennent toujours le niveau des hautes destinées que vous avez en mains.

Unité dans les principes, énergie dans les mesures, rapidité dans l'action, la République triomphe.

Salut, fraternité.

Les membres composant le comité de surveillance de la commune d'Amay et Perriquet et dépendances.

(Suite de 8 signatures.)

Le citoyen Lefrançois envoie à la Convention nationale, au nom de son fils, capitaine, commandant le vaisseau de la République *l'Entrepreneur*, le brevet qui l'avait porté, le 7 octobre 1797, au grade de sous-lieutenant de vaisseau. Il prie la Convention d'ordonner que ce brevet, délivré par une autorité justement abhorrée, soit employé à faire une gargousse de calibre de quatre. Il joint à ce brevet une lettre de change de 50 livres pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

La Société populaire et les autorités constituées de Neuville, département du Loiret, envoient le procès-verbal de la fête qu'ils ont célébrée à l'occasion d'une seconde plantation des arbres de la liberté et de la fraternité. Cette fête s'est terminée par un autodafé des titres féodaux et du monstre Mirabeau, et par une illumination et des danses.

Insertion au « Bulletin » (2).

PROCÈS-VERBAL (3).

Municipalité de Neuville, district de Neuville, département du Loiret. 20 brumaire l'an II de la République française une et indivisible.

Première fête décadaire.

Inauguration d'une deuxième plantation des arbres de la liberté et de la fraternité.

Les autorités constituées, civiles, militaires et judiciaires, sur l'invitation faite par la municipalité de se rendre en costume à la maison commune pour ce parti à quatre heures après-midi dans l'ordre suivant : un fort détachement de la garde nationale et de volontaires de la première réquisition ouvrait la marche, suivaient les autorités constituées : district, municipalité, tribunal, juge de paix, bureau de conciliation, Société populaire en masse et une compagnie d'ouvriers représentant les arts et métiers. La marche était fermée par un autre détachement de la garde nationale, les volontaires de la première réquisition, la gendarmerie et tous les citoyens et citoyennes.

À la tête du district, en voyant la pierre de la Bastille. Entre chacun des autres corps était un des grands hommes de la République.

Au milieu de la Société populaire était l'Acte constitutionnel.

On a fait deux fois le tour de la grande place au bruit des tambours, de la musique, du canon et des coups patriotiques. Pendant ce temps on a planté pour la seconde fois les arbres de la liberté et de la fraternité; il a été ensuite prononcé les discours suivis par le président du district, le maire, le procureur de la commune, le président du tribunal et le vice-président de la Société des Sans-culottes de la Montagne.

Le président du district a dit : Républicains, les places du président du district et de la Société des Sans-culottes de la Montagne de cette ville auxquelles la confiance de mes concitoyens m'a appelé, m'imposent le devoir de prendre la parole dans cette circonstance.

Citoyens, la fête que nous célébrons dans ce moment doit pénétrer de joie le cœur des vrais sans-culottes puisqu'elle a pour objet la consécration d'une institution nationale qui porte un coup mortel aux préjugés dont nous étions esclaves. Les Français se sont levés en masse pour briser les chaînes dont la ci-devant cour royale, nobiliaire et sacerdotale les surchargeait avec autant d'impudence que de cruauté depuis un trop grand nombre de siècles.

Les Français ont enfin osé réfléchir, ils ont osé parler et réunir leurs forces physiques et leurs lumières pour reprendre leur première qualité : celle d'hommes libres.

Citoyens, quel est-il résultat de cette lutte de la liberté contre la tyrannie, des lumières contre l'ignorance, de la philosophie contre les préjugés? Une victoire complète contre les monstres politiques; car aujourd'hui ils sont écrasés dans toutes les parties de la République.

Qu'en est-il résulté encore? Une Constitution républicaine qui sera d'autant plus immuable, d'autant plus inaltérable qu'elle repose sur des principes pris dans la nature même, je veux dire sur la liberté et l'égalité.

Citoyens, un des grands effets que produiront indubitablement notre nouvelle Constitution et l'insurrection de ces nouvelles fêtes nationales, c'est de crasser un autre monstre qui n'est pas moins redoutable, et qui n'a pas moins fait de mal que ceux dont je viens de parler : c'est l'intolérance religieuse qui a fait verser le sang de tant de millions d'hommes.

L'armée des rebelles de la Vendée, qui a porté des coups si funestes à la nation et qui a commis tant d'horreurs, nous fournit un exemple terrible du fanatisme et de l'intolérance religieux.

Citoyens, nous détruirons l'un et l'autre en nous instruisant réciproquement et fraternellement; en attendant, respectons les opinions religieuses de nos concitoyens, quelles qu'elles soient. Mais la Convention nationale a fait un grand pas vers le salut de la nation en décrétant et en consacrant dans la Constitution que l'on ne reconnaît pas de religion dominante dans l'étendue de la République.

Le premier des cultes auquel des républicains doivent s'attacher est celui de la loi, celui de notre Constitution qui consacre à jamais cette maxime gravée dans le cœur de tous les hommes par les mains de la raison : *Ne faisons pas à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fît fait.*

Citoyens, en suivant littéralement cette

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 42.

(2) Ibid.

(3) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.